

Enquête ou surveillance d'un magasin.
par descente de lieux Lyon, le 22 janvier 1849
au magasin
de bestier.

N. fe

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Bouchard chef-détali.
Cestier et Mollereau Monsieur

Chataignat
Cestier et Mollereau

Le Conseil vous prie de
vous transporter dans le domicile de
M. Cestier de Mollereau fabt.
Rue S^t Sylcarpe n°12 à 10 heures du matin
pour examiner le local ou ils déposent leur vin
avec M. Ney qui doit
s'y rendre afin de constater si les vins sont humides.
Veuillez agréer les très humbles
salutations de votre tout dévoué.



Jeppu

Encre à Marnet
perpetua, r. S^t Pierre.
Lyon.

Exquisite on the...
17/10/18

For...
to...
17/10

CONFIDENTIAL

Received of...
17/10/18

17/10/18

Received of...
17/10/18

17/10/18



17/10/18

17/10/18

W. Jackson
C. Messinger

James

W. Jackson
C. Messinger

Monsieur Charrier

Lyon



D^{lle}. Entre-vauxle et M^{me} Botine n^o 7. aind^{te} du
22 janvier, 49.